Les remerciements des sénateurs républicains

Nous remercions cordialement les électeurs républicains qui, fidèles à la décision du Congrès du 10 décembre, ont donné leur sympathie et leur confiance à notre liste entière.

La victoire que nous avons remportée marque la force et la discipline du grand parti républicain.

Vive le Nord !

Vive la République !

PASQUAL, MAHIEU, POTIÉ, BERSEZ, HAYEZ, DAVAINE, DRON, DEBIERRE sénateurs.

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrée. Télé. 9-31
DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

La participation aux bénéfices

LA REPONSE DE M. LOUCHEUR

Dans son récent discours de Lille M. Louis Loucheur, député du Nord, ancien ministre a parlé de la participation aux bénéfices dans un sens qui a pu être jugé défavorable. On sait que M. Dubrunfaut, fabricant et commerçant, a appliqué dans son entreprise un système de participation ouvrière aux bénéfices qui peut se résumer ainsi : des bénéfices, les 2/3 vont au travail ; 1/6 à la direction ; 1/6 au capital (qui touche en plus 5 % d'intérêts portés aux frais généraux)

M. Dubrunfaut défend avec énergie un système qui lui est particulièrement cher. Il était ainsi tout désigné pour répondre à M. Loucheur ce qu'il a fait par la lettre que nous avons insérée. M. Loucheur vient de lui répondre en ces termes :

Monsieur et Cher Concitoyen,

Je vous remercie de votre lettre du 27 décembre. Si vous voulez bien lire mon discours avec soin (je vous en adresse ci-joint un exemplaire), vous constaterez que j'ai précisément esquissé un système comme celui que vous indiquez pour la participation aux bénéfices, puisque j'ai parlé de groupements d'ouvriers d'une même industrie dans toute une région.

Quant aux conseils d'usines, je regrette de devoir maintenir mon opposition ; elle est basée sur une sérieuse expérience. Je vois d'ailleurs, dans votre lettre, qu'en réalité vous ne donnez nullement à ces conseils d'usines le même but que les socialistes.

Il n'y a aucune difficulté à ce qu'il existe des délégués chargés de faire connaître à la Direction les désirs du personnel : dans toutes les usines sérieusement dirigées, j'ai toujours connu l'existence de pareils délégués. J'ai toujours connu l'existence de pareille délégués et il me paraît, à ce sujet, que si vous lisiez avec soin mon discours, nous sommes tout à fait d'accord.

Veuillez agréer etc...

LOUCHEUR.

UNE NOUVELLE LETTRE DE M. DUBRUNFAUT

M. Dubrunfaut a cru devoir répondre à M. Loucheur et lui a adressé la lettre que voici :

Monsieur Loucheur, député du Nord.

J'ai lu avec la plus grande attention votre estimée du 29 décembre.

La Participation aux Bénéfices peut donc être mise en pratique sans créer des inégalités choquantes, contrairement à ce que vous avez dit à Lille.

Nous n'avons jamais pensé à attribuer aux conseils d'usines un rôle administratif.

Vis à vis de la direction, nous estimons que les travailleurs ont les mêmes devoirs que les actionnaires ou les commanditaires d'une entreprise, en résumé comprendre qu'il est plus facile d'obéir ou de ne rien faire, que de commander.

La direction, de son côté, doit recevoir et étudier avec une attention bienveillante, les conseils que le travail et le capital pourraient lui suggérer. L'exercice de l'autorité ne doit pas donner l'impression de la supériorité.

La Participation aux bénéfices, telle que nous la comprenons, c'est du socialisme pratique, reconstructeur, ennemi de toute persécution.

Veuillez recevoir etc...

Signé : A. DUBRUNFAUT.

LE NOUVEAU COEFFICIENT ET LE COUT REEL DE LA VIE

Le coefficient 3,45, établi pour la Commission officielle d'évaluation du coût de la vie a été critiqué assez violemment, on se le rappelle, par les journaux qu'inspirent les syndicats patronaux. Les syndicats patronaux ont cependant accordé une petite augmentation de salaires à leurs ouvriers, mais cette augmentation n'est pas en rapport, a beaucoup près, avec l'augmentation du coefficient.

Reprenant les arguments présentés contre le coefficient, notre camarade Georges D'Hont, secrétaire de la Métallurgie, donne, dans le dernier numéro de l' « Action Syndicale » organe particulier des Bourses du Travail de Roubaix-Tourcoing-Lannoy, des séries de chiffres des plus suggestifs et les accompagne d'observations dont il y aura lieu désormais de tenir compte.

Comparant les chiffres établis en 1920 et ceux d'octobre 1923, l'article fait ressortir l'élévation évidente de denrées de première nécessité : beurre, café, pommes de terre, choux, haricots, carottes, oignons, poireaux, soit huit articles dont le prix global par unités, a passé de 31 fr. 35 à 37 fr. 28.

Si la Commission a, d'autre part, conclu à la baisse dans les dépenses de chauffage et d'habillement, on sait qu'à Roubaix aucune diminution ne peut être notée sur le charbon ni sur les tissus.

L'auteur de l'article vient enfin à mettre en valeur un facteur important, celui des logements, qui ne jouait pas en 1920, et auquel la Commission a affecté le coefficient 2,75. S'appuyant sur une documentation abondante, Georges D'Hont montre que l'augmentation de 175 % relative aux loyers, loin d'être exagérée, est tout à fait inférieure à la réalité. Si des loyers n'ont pas subi cette augmentation, nombre d'autres la dépassent de beaucoup, comme le prouvent les chiffres suivants :

Je crois d'ailleurs utile de mettre sous les yeux de nos camarades et de ces messieurs quelques exemples typiques des nouvelles conditions de locations.

Rue de Tunis, 25 francs avant guerre, actuellement, ces maisons sont louées 100 fr. par mois, plus 12 fr. d'eau, pour contributions, assurances 33 fr. 40, réparations intérieures et extérieures à charge du locataire.

Rue de Roubaix, maison dans une impasse loyer 14 fr. avant-guerre, actuellement 42 fr. plus toutes les charges.

Rue de France, deux chambres mansardées, 120 fr. par mois. Rue Ma Campagne, avant guerre, 28 fr., après guerre 80 fr. on demande 80 fr.

Rue Alfred de Musset, 23 fr. avant guerre, actuellement 100 fr. avec toutes les charges.

Boulevard d'Halluin, 33 fr. avant guerre, actuellement 100 fr.

Rue Montgolfier, avant guerre 18 francs, actuellement 67 francs.

Rue de la Balance, avant guerre, 25 fr., actuellement 70 fr., plus les vidanges.

Rue Holden (Croix), avant guerre 25 fr., actuellement 70 fr.

Rue de la Balance, dans une cour, petite maison, deux places en bas, deux chambres en haut, pas de grenier, 60 fr. plus les charges, eaux, vidanges et entretien.

Rue de l'Ouest, dans une cour, loyer d'avant guerre 12 fr., actuellement 80 fr.

Rue de l'Alouette, dans une cour, loyer d'avant-guerre, 7 fr., actuellement 30 fr., et le propriétaire veut en avoir 45 fr.

Je m'arrête, car le journal ne suffirait pas pour publier toutes les plaintes qui parviennent à la Bourse du Travail, mais j'invite les membres de la commission du coût de la vie à rendre visite au secrétaire du syndicat des locataires, dont le siège est 78, boulevard de Belfort, qui se fera un plaisir de leur fournir d'autres renseignements, principalement pour les appartements et les chambres garnies que l'on payait avant guerre, 3 fr. par semaine, prix qui varie actuellement entre 12 et 20 fr. la semaine, 60, 80, 100 et même 120 fr. par mois.

Comme vous le voyez, MM. les membres de la Commission intersyndicale patronale, il n'y a rien d'erroné dans les évaluations, que nous sommes dans le vrai lorsque nous vous disons que le coefficient 4,45 est *en-dessous de la réalité.*

Georges DHONT,
Secrétaire des Métallurgistes de Roubaix et environs.

LE DRAME DE LA COUR SELOSSE

Nous avons dit hier dans quelles conditions le malheureux Bohez avait reçu, au moment où il voulait pénétrer chez lui, boulevard de Cambrai, cour Selosse, une décharge de fusil de chasse. Sérieusement atteint en plein dos, Bohez avait été recueilli par un automobiliste charitable qui l'avait transporté au poste de la Grand'Place, d'où il fut ensuite transféré à l'Hôpital. Son état, quoique assez grave, était hier satisfaisant.

L'auteur du coup de fusil, suivant Bokez, était l'oncle de celui-ci. Mais plusieurs témoins ont pu affirmer que c'est une femme qui a tiré. C'était en effet sa propre femme, née Jeanne Duquesne, qui, se croyant menacée par un homme avec lequel elle ne veut plus vivre, en raison de sa conduite et de sa brutalité, s'était crue en état de légitime défense.

M. Flament, commissaire de police, a laissé Mme Bohez en liberté, après avoir recueilli ses déclarations positives. Il a informé le Parquet de Lille, qui instruira cette affaire.

COLLISION D'AUTOS

Une collision s'est produite, Place du Trichon, entre les autos de M. Donck, marchand de beurre, rue de Croix, et de M. Duval, demeurant rue de Lannoy, 197. Il y a quelques dégâts matériels de part et d'autre.

DANGEREUX CONCOURS

La police a verbalisé contre le sieur Alfred Janssens, 35 ans, chauffeur d'auto, au service de la Maison Molle, rue d'Avelghem, 186, qui, sur le parcours du Boulevard de Metz s'amusait à lutter de vitesse avec un tramway G-K. Il ne tenait pas suffisamment la droite de la chaussée, ce qui occasionna un tamponnement. La partie de droite de la paroi de l'avant du tramway fut défoncée. Par hasard, il n'y a pas eu d'accident de personne.

LES THEATRES

AU CASINO-THEATRE. — Ce soir lundi, à 8 h. 30, dernière représentation des « Mousquetaires au Couvent », la charmante opérette toujours si goûtée du public.

Samedi prochain, en soirée, dimanche en matinée et soirée et lundi en soirée « La Cocarde de Mimi-Pinson », dont un nombre formidable de représentations n'ont pas épuisé le succès. Le rôle principal sera tenu par Mlle Suzanne Cély, des Théâtres de Bordeaux et Lyon.

A L'HIPPODROME-THEATRE. — Le plus formidable succès que les théâtres de Paris aient connu depuis bien des années. Les triomphantes « Vignes du Seigneur » nous seront données à l'Hippodrome, le dimanche 13 janvier, en matinée.

C'est un spectacle boulevardier par excellence, mousseux, élégant. Les toilettes sont signées des bons faiseurs. L'interprétation a été tout particulièrement soignée par les Tournées Baret.

Dimanche, en soirée, la « Traviata », la célèbre opéra de Verdi, avec une distribution des plus intéressantes dont nous reparlerons.

AU CLUB « LES SPORTS REUNIS »

Dimanche dernier, à la Salle Périssé, bon entraînement de toutes les sections. Aux poids et haltères, Gaston Butler s'entraîne toujours fermement pour l'insigne de la F. F. P. M. ayant pour partenaires les athlètes Lalemand Edmond et Lepers Louis. En acrobatie, sous la direction de leur dévoué professeur Perissé la section fait des grands progrès. A remarquer le petit Hottebart Henri qui deviendra à n'en pas douter un bon équilibriste aidé de son porteur Butler. En lutte, Luc Cesar entraîne ses élèves parmi lesquels se distinguent Louis Foucart, Depoorter Albert, Leconte Jean, Foebèse Georges, Chartrel Edouard.

Mardi, Mercredi, Jeudi entraînement général.

AMICALE DE LA RUE DELEZENNE

Mardi, à 19 h. 30, à l'Ecole, réunion du Comité directeur. Ordre du jour : Concert du 10 février.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Maurice Desmet, rue David d'Angers, 1. — Jeanne Vilette, rue des Parvenus 61. — André Dujardin, rue Daubenton, c. Desmel, 18. — Antoinette Dumont, rue Watt, c. Six, 9.

Décès. — Rémi Chavale, 61 ans, quai de Wattrelos, 7. — Joseph Verhamme, 56 ans, rue de Mouvaux, c. Devriendt, 5. — Charles Dhon ?, 8 mois, rue Turgot, c. St-Joseph, 10. — Marcel Forgacz, 1 mois, rue Drouot, 6.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
— Téléphone 9-85 —

POLICE DU ROULAGE

Dans le but d'enrayer dans la mesure du possible, les accidents de roulage, malheureusement toujours trop fréquents, M. Lenfant, commissaire central a prié l'Administration municipale de vouloir bien prendre des arrêtés fixant la vitesse des autos et de tous véhicules circulant en ville, aux endroits plus spécialement fréquentés et notamment au coin des rues.

Depuis quelque temps, des agents sont placés aux endroits dangereux, en vue de faire respecter ces arrêtés. Bien souvent, les représentants de l'autorité se contentent d'inviter poliment les pilotes d'autos et tous ouvriers de roulage, à donner à leur véhicules, une allure modérée et à observer le sens unique dans certaines rues.

Malgré cela, certains d'entre eux se moquent des lois et des règlements, c'est ainsi que tous les jours, il y a pluie de contraventions.

Hier encore, quatre procès-verbaux ont été dressés contre des automobilistes, cyclistes et charretiers pour infraction aux divers arrêtés.

Brasserie Coopérative du Tilleul

Débitants et particuliers, hâtez-vous de prendre une action à la Brasserie Coopérative « LE TILLEUL », cours 200 fr. jusqu'en avril 1924.

Bière bourgeoise très réputée.

Prix et qualité défiant toute concurrence.

THEATRE MUNICIPAL

Lundi 7 janvier à 8 heures : « La Veuve Joyeuse », la triomphale opérette en 3 actes.
Jeudi 10 janvier, à 8 heures : « Le Songe d'une Nuit d'Eté », opéra-comique en 3 actes.
La location est ouverte.

Au Fresnoy

ROUBAIX-TOURCOING

SKATING, DANCING, CINEMA, SPORTS
Entrée générale — Séance permanente
DANCING : Jazz-Band à partir de 15 heures.
SKATING : Orchestre à partir de 18 h. 30.
AU CINEMA : Betty Compson dans

L'Émeraude Fatale

Gai ! Gai ! marions-nous !
Comédie satirique

Le Prince Rouge
Histoire tragique, drame d'aventures

Fridolin Protecteur
Comique hilarant

Orchestre symphonique sous la direction de M. Laurence.
Pour s'y rendre : Trams de Tourcoing E. LN ; de Roubaix E., D.

RONCQ

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Les assurés nés en décembre sont informés que les cartes annuelles sont à leur disposition à la mairie. Se munir de la carte à échanger.

LINSELLES

UN SECRETAIRE DE MAIRIE A L'HONNEUR. — Nous apprenons avec plaisir que le Gouvernement belge vient de décerner la Croix civique de 2e classe, à M. Jean Dereu, le dévoué secrétaire de mairie, pour services rendus à ses nationaux notamment au cours de l'occupation.

Nous présentons à M. Dereu qui était déjà titulaire de la Médaille d'argent de la Reconnaissance française et de la Médaille d'honneur des Employés communaux, nos plus vives félicitations.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Aujourd'hui lundi, 7 janvier, de 8 à 11 heures, à la mairie, seront perçues les taxes sur le chiffre d'affaires, sur les autos, et les droits de licence des débitants de boissons.

BONDUES

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le Bureau des contributions directes est transféré à Lille, 37, rue de Gand, où les administrés seront reçus tous les mercredis, de 10 à 12 h., et de 14 à 17 h.

Banque Moderne

LE BIEN-ETRE

125, boulev. de la Liberté, LILLE — Tél. 7.98

NOUVEAUX TAUX D'INTERETS DES COMPTES DE DEPOTS (en hausse)

à vue remboursable au gré du déposant...	6 %
à trois mois	6.5 %
à six mois	7 %
à un an	7.5 %
à deux ans	8 %
à cinq ans	8.5 %
à 10 ans et au-dessus	10 %

RENTES VIAGERES AVEC INTERETS PLUS ELEVES

Demander la brochure explicative de toutes les opérations. R. C. Lille, 343

LILLE

Le coin des accidents

UNE BRIQUE SUR LA TETE

Samedi matin, vers 10 h. 15, M. Camille Vanloo, 31 ans, célibataire, manœuvre, domicilié à La Madeleine, 28, rue Gantois, était occupé dans un bâtiment en construction rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. Il préparait du mortier au rez-de-chaussée, lorsqu'un morceau de brique cassée par un maçon qui se trouvait au faîte du bâtiment, à environ 20 mètres de hauteur, lui tomba sur la tête.

On le transporta immédiatement à l'hôpital Saint-Sauveur, où l'on constata que le malheureux portait une fracture du crâne. M. le docteur Dhalluin, lui fit aussitôt subir l'opération du trépan.

Dans la soirée, l'état du blessé était considéré comme extrêmement grave.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Nous avons signalé que, mercredi après-midi, l'ouvrier italien Romella Pezza Camillo, avait eu le crâne fracturé par un palan qui lui était tombé sur la tête.

L'infortuné qui était soigné à l'hôpital Saint-Sauveur, est décédé samedi matin des suites de ses blessures.

EN MEULANT

Le jeune Lepetit Alexandre, 14 ans, apprenti meulier, rue Bodin, cour Debout, 4, s'est fait prendre hier la main gauche entre une meule et l'objet qu'il était occupé à polir.

L'apprenti qui a eu deux doigts complètement écrasés a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

AU PARQUET

L'ACTE DE BANDITISME DE WAMBRECHIES

Dans la journée d'hier, M. Fontaine, juge d'instruction, accompagné de M. Prin, son greffier, s'est rendu à l'Hôpital Saint-Sauveur pour interroger M. Sappe, dont l'état s'est beaucoup amélioré.

Le blessé ne put donner que très peu de précisions sur l'attentat dont sa femme et lui furent victimes.

Le bruit avait couru qu'il s'agissait d'une vengeance de fraudeurs. Ceux-ci ayant abandonné un sac de tabac dans le champ de M. Sappe et ce dernier, disait-on, se l'était approprié.

Ces dires ont été déclarés inexacts par l'intéressé lui-même.

A PROPOS D'UNE AFFAIRE DE COUPS

Le sieur Boon, arrêté comme étant l'auteur des coups portés au vannier Dewilde, actuellement en traitement à l'Hôpital de la Charité et dont l'état est grave, a fait choix d'un avocat, Me Olivier. Ce dernier a demandé que son client, qui porte à la figure des traces de coups, subisse un examen médical. M. Fontaine, juge d'instruction, a désigné à cet effet M. le docteur Leclercq, médecin légiste.

PETITES NOUVELLES

POUBELLE EN VADROUILLE. — Une poubelle en tôle galvanisée, valant 25 fr., a été volée sur le trottoir, boulevard Bigo-Danel, au préjudice de Mme Arthur, demeurant au 37 du dit boulevard. L'auteur de ce larcin est recherché.

COUP DE TAMPON. — Passant avec une voiture à bras, rue Nationale, le journalier Deunelin, au service de M. Lepez, entrepreneur, 130, rue Meurein, fut pris en écharpe par un car H. ; sous la violence du choc, l'essieu de la voiture se rompit. Par un heureux hasard, il n'y eût pas d'accident de personne.

ENTRE COLLEGUES. — L'auto de M. Gabriel Hené, domicilié à Lomme, avenue de Dunkerque, 492, effectuant une marche arrière, boulevard de la Liberté, près de la rue Nationale, a brisé un phare de l'auto que conduisait M. Jean Pratte, chauffeur, 45 rue d'Inkermann.

UNE DEMANDE D'EXPLICATION. — La dame Hoffmann, 31 ans, foraine, 35, rue Lepelletier, a été appréhendée en exécution d'un mandat d'arrêt du parquet de Pontoise, pour abus de confiance.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

50 fr. d'amende par défaut à Charles Fromont, 62 ans, coursier, demeurant 90, rue de Tournai, à Lille, pour infraction à la police des chemins de fer.

— Pour le même délit, Paul Darras, 26 ans et Elise Lenglis, sa femme, 30 ans, marchande de journaux à Cappelle-en-Pévèle, écopent 30 fr. d'amende.

— Jean Leborgne, 32 ans, menuisier au hameau de Don, à Annœullin, et Louis Destampes, 32 ans, charretier, se prirent de querelle le 18 novembre, au sortir du cabaret. Leborgne fut mordu au doigt par Destampes, qui tomba, à la riposte, et se luxa l'épaule, blessure sans conséquence.

Leborgne bénéficie d'un jugement d'acquittement et Descamps est condamné à deux amendes de 50 fr. et 5 fr.

— Paul Pradelle, 38 ans, garagiste à Bailleul, est condamné à 15 jours de prison par défaut pour blessures involontaires et à 3.500 francs de dommages et intérêts au profit de la victime

— Adolphe Dewseghe, 35 ans, marin, demeurant à Verviers (Belgique), pour importation de 10 kilos de tabac haché, est condamné à six jours de prison et 500 fr. d'amende.

— Henri Flament, 44 ans, couvreur, demeurant à Roubaix, pour outrages au garde Henri Lepoutre, de Marcq-en-Barœul, est condamné à six jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

— Pour vol, Cattiaux Eugène, 39 ans, écope trois mois de prison.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CAMPHIN-EN-PEVELE

LA FRAUDE. — Les préposés Bigayon et Lamarque, de la brigade de Camphin-en-Pévèle, ont arrêté le 3 janvier, près du Cimetière, à 18 heures du soir, le nommé Zavinski Henri, sujet polonais, âgé de 21 ans, domicilié à Sallaumines, porteur de 5 kilogs de tabac d'une valeur de 137 fr. 50. Il a été conduit à la gendarmerie de Lannoy.

LAMBERSART

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A l'usine Léon Crépy fils et Cie, Beckaert Sophie, 33 ans, assembleuse, s'est fait une piqûre à l'index droit avec une aiguille d'assembleur ; 12 jours de repos lui seront nécessaire.

— En travaillant pour le compte de M. Montel, marchand de charbon, le nommé Hanssens Charles, journalier, a reçu un morceau de charbon sur la main gauche. Sa blessure nécessitera un repos de 15 jours.

— A la Société Générale des Carrelages Céramiques, Jouquin du Carno, manœuvre s'est brûlé à la main gauche en tombant sur un poêle. Un repos de 12 jours lui sera nécessaire.

— Dans la même usine Cambrugghe Robert 21 ans, manœuvre, a eu le médius et l'annulaire écrasés par une porte ; un repos de 12 jours lui a été prescrit.

LOMME

DEUX HOMMES L'ECHAPPERENT BELLE. — Un accident qui a failli avoir des conséquences funestes s'est produit vendredi après-midi, vers 14 heures, dans le jardin attenant à la demeure de M. Prevost, rentier à Lomme place de l'Eglise

Dans le dit jardin des ouvriers sont actuellement employés à abattre des arbres. Un de ces arbres en tombant dans une autre direction que celle qu'on voulait lui donner, s'abattit sur un lanterneau où étaient occupés MM. Gysemans Félix, 24 ans, entrepreneur de peintures et son ouvrier Dopchies Henri, 24 ans, tous deux domiciliés au Marais de Lomme.

Fort heureusement, les deux hommes purent prévenir le danger en s'esquivant rapidement et en furent quittes pour quelques contusions et entorses qu'ils se firent en se précipitant en bas de leur échelle.

Quant au lanterneau, il a été fortement endommagé.

ARMENTIERES

LA CRUE DE LA LYS

Le niveau de la Lys commence à baisser, néanmoins les prairies sont encore recouvertes d'eau, ce qui fait espérer à bien des gens de belles parties de patinage, si la gelée persiste. Dimanche matin il y avait déjà de nombreux amateurs qui essayaient la résistance de la glace dans les prés Danem. L'expérience démontra qu'il faudra encore plusieurs nuits de gelée avant de pouvoir se risquer à glisser, sans être trop en danger de prendre un bain froid. Un autre groupe d'amateurs — les chasseurs — ont eu le regret de constater de nombreuses bandes de canards sauvages et de bécassines qui se tenaient prudemment sur les cours d'eau non gelés, à l'intérieur des prés à l'abri de tout coup de fusil.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE

ARRESTATION D'UN BECANIER. — Vendredi, vers 15 heures, M. Rémy, photographe à Mastaing, déposait sa bicyclette à la porte de l'estaminet Jullion, à Mastaing et cinq minutes après, il en constatait la disparition.

Ayant appris que le jeune Coulon Marceau 16 ans, ouvrier de verrerie, à Bouchain, avait passé là pour se rendre à son travail à Aniche, M. Rémy se rendit dans cette localité, où il fut assez heureux d'y retrouver sa bicyclette ainsi que le moteur. Ce dernier, le jeune Coulon Marceau, qui a fait des aveux complets, fut arrêté par la gendarmerie et conduit à Douai, où il a été écroué.

VOL D'UN VELO. — M. Arthur Rémy, photographe, rue Jeuès à Mastaing, avait laissé son vélo à la porte du cabaret Julien à Aniche.

Quand il voulut le reprendre, la machine avait disparu. Le bécanier a été retrouvé, c'est un certain nommé Marceau Coulon, 18 ans, verrier demeurant Coron Leclercq que la gendarmerie va interroger.

AUBY

ENTRE POLONAIS. — Valenty Pain, 35 ans, fondeur, sujet polonais, a constaté qu'on avait volé dans un litre placé dans sa chambre, une somme de 52 francs et 25.000 marks polonais. Les soupçons se portent sur un de ses compatriotes.

DORIGNIES

SUICIDE OU ACCIDENT ?

La nuit dernière, vers une heure du matin, des passants revenant du cinéma entendirent le bruit que fait un homme en tombant dans le canal, au quai de Boisset à Dorignies. Ils donnèrent l'alarme et un riverain M. Jean Parot, coiffeur, aidé de quelques voisins réussit à ramener à la berge le noyé. Le docteur Bret mandé, ne put que constater le décès. Il s'agit d'un nommé Gustave Debusschère, né en 1891 à Busnes (Pas-de-Calais), domestique de ferme, travaillant chez M. Copin, cultivateur à Cuincy. On ignore si Debusschère a été victime d'un accident ou s'il a mis fin volontairement à ses jours. Son cadavre a été transporté à la morgue.

ROOST-WARENDIN

ARRESTATION D'UN INSOUMIS. — Garbi Lakdor, 28 ans, originaire de Constantine a été arrêté pour insoumission.

VALENCIENNES

LE CADAVRE D'UNE FEMME DANS UN FOSSE

Vers 8 heures 15, des gendarmes en cours d'une tournée, ont trouvé dans le fossé qui borde la route de Douchy à Neuville, à 400 mètres de la gare de Douchy, le cadavre d'une femme à demi plongé dans l'eau. Ils la ramenèrent sur le bord, la fouillèrent, mais ne trouvèrent sur elle, ni papier, ni argent.

L'enquête faite dans la commune de Douchy, permit aux représentants de la force publique, d'établir l'identité de la malheureuse, c'est une nommée Laure Lanvière, femme Langaite, journalière, 58 ans, originaire d'Honnecourt (Nord).

Cette femme se livrait à la boisson et la veille on avait dû dans certains débits, refuser de la servir.

On suppose que, trompée par l'obscurité et titubant, elle sera tombée dans ce fossé, où elle trouva la mort.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

WALLERS

BEL EXPLOIT D'UN POLONAIS

Vers 14 heures 30, Adalbert Bernard, 34 ans mineur, rue Pierre Fontaine, recevait chez lui trois sujets Polonais, également mineurs les sieurs Antoine Gorski, François Mikolajezak et Joseph Lenart.

Tous quatre s'attablèrent et absorbèrent plusieurs verres de vin.

Soudain Gorski, pensionnaire de ce dernier, chercha querelle à ce dernier. Des propos aigres-doux furent échangés et des coups portés. Gorski, prenant alors un couteau en porta plusieurs coups avec le manche sur l'œil de Bernard, qui tomba sur le plancher. Mikolajezak et Lenart se jetèrent dans la mêlée à leur tour et portèrent de nombreux coups de poing et de pied à leur hôte, qui dut s'aliter.

La gendarmerie, saisie des faits, s'est rendue sur les lieux pour procéder à une enquête. Quant à Bernard, le docteur qui lui a prodigué ses soins lui a prescrit une incapacité de travail de quinze jours.

CRESPIN

AMOUR ! AMOUR ! — Les époux Roger-Wuillemart, âgés de 18 et 17 ans, mariés depuis deux mois et habitant quartier Tordeur, ne peuvent s'entendre. Pour des motifs futiles, des disputes éclatent fréquemment ; au cours d'une nouvelle scène, qui eut lieu samedi, la femme Wuillemart fut frappée par son mari.

Elle déposa plainte à la gendarmerie et Roger, interrogé, déclara qu'il n'avait fait que répondre aux provocations de sa femme.

BELLAING

ET LA PLAQUE ? Pour défaut de lumière et de plaque d'identité à son chariot, Jacques F..., 34 ans, camionneur, a été appréhendé par des gendarmes en tournée, qui lui ont dressé un procès-verbal.

FRESNES

CHUTE. — Les enfants Hervé, montés dans une voiture, regagnaient leur demeure, au lieu dit, chemin Dupire, quand, arrivant à proximité de leur maison, ils furent projetés soudainement hors de la voiture ; celle-ci ayant buté sur un tas d'ordures, déposées sur le dit chemin. Heureusement, ils se relevèrent sans aucun mal.

LECELLES

C'EST LA LOI. — La gendarmerie a rédigé des procès-verbaux contre Léonie Delcourt, 41 ans, et Julienne Tonneau, 42 ans, débitantes, qui avaient placardé dans leur estaminet, des affiches-réclames, insuffisamment timbrées.

NEUVILLE-SUR-ESCAUT

RESPECT AU GARDE. — Sur plainte du garde-champêtre Bavay, qui accuse Emilienne Hégo femme Dubois et son fils Jean, de l'avoir outragé dans l'exercice de ses fonctions, la gendarmerie de Bouchain s'est transportée sur les lieux pour procéder à une enquête.

QUAROUBLE

LES ETRANGERS. — En tournée dans cette commune, les gendarmes ont verbalisé contre les nommés Alexandre Puchalski, 23 ans et Thomas Labeda, 28 ans, manœuvre, qui n'avaient pas la carte d'identité d'étranger exigée par la loi.

QUIEVRECHAIN

SOYEZ EN REGLE. — Pour défaut de visa de feuille d'immatriculation et de carte d'identité d'étranger, des procès-verbaux ont été rédigés contre Françoise Corneiis, 36 ans, et Louise Somers, 44 ans, ménagère.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BETHENCOURT

LE LAIT DOUTEUX. — M. Champagne, cultivateur à Béthencourt, a fait l'objet d'un procès-verbal de la part des gendarmes de Caudry, pour avoir mis en vente pour être consommé du lait provenant de vaches atteintes de la fièvre aphteuse.

Il aura à répondre de ce délit devant le tribunal correctionnel de Cambrai.

RIEUX-EN-CAMBRAISIS

RESPECT AU MAIRE. — Plainte a été déposée par M. Maur Charlemagne, maire de Rieux, pour injures et menaces proférées à son égard, par un sieur Lemaire Henri, journalier au même lieu.

SAINT-SOUPLET

LES VOLEURS DE PLOMB. — A Mme Veuve Pisbourg, on a nuitamment dérobé dans la cour de son habitation, un tuyau de plomb de 4 mètres de long, estimé 100 francs. L'auteur du vol est inconnu.

VIESLY

DOUBLE CONTRAVENTION. — M. Watremez, cabaretier à Viesly, a ouvert son débit avant les délais fixés par la loi. Il s'est vu dresser un procès-verbal pour cette infraction qui relève du Tribunal correctionnel. Une autre contravention a été relevée à sa charge, ment du texte de la loi sur l'ivresse. Cette dernière est seulement passible du tribunal de simple police.

DUNKERQUE

UN VIEILLARD RENVERSE PAR UNE AUTO

M. Edouard Duchastelle, 40 ans, chauffeur à la maison Jockelson, a abordé, rue du Magasin Général, le docker Joseph Bogaert, 69 ans, domicilié, impasse Sans Fin.

Il était environ 18 heures lorsque le choc se produisit. Le malheureux journalier fut projeté sur la chaussée. On le releva avec de sérieuses contusions à la jambe droite.

Le blessé a été placé dans la voiture que conduisait M. Duchastelle et a été aussi transporté à son domicile.

UNE AUTO RENVERSE UN HAYON

Mme Blanckaert, qui tient un hayon chaque samedi au marché a eu tout son matériel et ses marchandises balancés par le conducteur de l'auto 2042-D 2, M. Dupont Georges. Celui-ci a constaté la casse, a donné son adresse, rue Nationale à Dunkerque et a déclaré se nommer Dupont Charles. Il a prévenu son patron qui indemnisera la commerçante.

LES RAPILLEURS EN ACTION

Domicilié à Saint-Pol-sur-Mer, le docker Lecomte Charles, appartient à la catégorie des gens qui emploient fréquemment le système D.

Le journalier doit avoir de la volaille à nourrir car on l'a vu ramasser consciencieusement deux kilos de blé sur le port. La police veillant. Elle verbalise.

LE FEU EN GARE

Hier, à 3 h. 30, le feu a éclaté au magasin du matériel de la gare de Dunkerque, près la grande vitesse.

Le sinistre se serait certainement développé rapidement et des secours n'étaient survenus immédiatement.

Les pompiers de Dunkerque furent d'ailleurs appelés. Leur action cessa vers 4 heures.

Les dégâts s'élèveraient à plusieurs centaines de francs.

ON ARRETE DEUX VAGABONDS

Promenant leur misère en ville deux polonais, les nommés Woythiervicz Adolf, 24 ans terrassier et Zgnaljek Adolf, 20 ans, serrurier se sont fait arrêter sous l'inculpation de vagabondage.

Ils n'avaient d'ailleurs aucun domicile fixe. Au Parquet, où on les a conduit, on a décidé qu'ils seraient écroués.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

BOURBOURG

UNE NOYADE

Le charretier Victor Tellier, 58 ans, natif du Mont Saint-Eloi, est tombé hier soir, dans l'écluse du canal de Bourbourg, à Bourbourg-Campagne, par suite de l'obscurité qu'il faisait.

Le cadavre a été découvert par l'éclusier et M. Fackeure. Ces deux personnes ont retiré la dépouille de l'endroit où ils l'avaient découvert et l'ont transporté à l'Hospice de Bourbourg.

L'enquête ouverte par la gendarmerie a conclu à une mort accidentelle. Il y a lieu de supposer que le malheureux aura glissé, en voulant traverser la passerelle de la dite écluse.

HONDSCHOOTE

VOL DE POMMES DE TERRE. — Un individu que l'on recherche, s'est introduit dans l'étable de M. Abel Verneesch, cultivateur à Wahrem, et a subtilisé trois sacs de tubercules représentant un poids total de 150 kilos

C'est en voulant procéder à un chargement de pommes de terre que le fermier s'est aperçu du vol, qui selon lui a dû être commis par quelqu'un connaissant bien la maison.

La gendarmerie, avisée de ce cambriolage spécial, s'est rendu sur les lieux a procédé à une enquête, mais n'a pu obtenir aucune indication utile

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

TROUVE MORT DANS SA CHAMBRE

Hier matin, on a retrouvé mort dans sa chambre un nommé Amédé Leroy, 63 ans, qui était occupé chez M. Hennion, fariniér. La police enquête. On croit qu'il y a eu suicide. Le corps a été transporté à la morgue

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

BOUVIGNY-BOYEFFLES

UN CHEVAL ELECTROCUTE. — Louis Vion cultivateur, rentrait dans sa cour avec un tombereau de paille, quand un fil électrique tomba sur la bride de son cheval, qui fut électrocuté. Ce fil était brisé depuis une dizaine de jours et se trouvait sur un buisson de nerre situé près du pilier de la barrière d'entrée. M. Vion avait averti M. Drouvin, chef de district de la Société Artésienne de force et lumière. Du fait de cet accident M. Vion subit une perte évaluée à 2.00 francs.

SAINT-OMER

UN PLONGEON DANS LE CANAL

Vers 19 heures, M. Lucien Bouve, de Renescure, retournant en cette commune, traversait la rue de Thérouanne pour se diriger vers 1 aroure d'Arques, est allé se précipiter dans le canal de Neuffossé, non loin de la distillerie et fabrique de levure Legrand. Ne

Ne sachant pas nager, le cycliste, âgé de 19 ans, réussit néanmoins à se tirer seul de sa dangereuse situation. Recueilli par le chef-ajusteur de l'usine, le jeune homme put regagner Renescure.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

ZUTKERQUE

UN VIEILLARD SE NOIE ACCIDENTELLEMENT. — Agé de 7? ans et impotent, M. Marcellin Boulanger à Zutkerque, était disparu de son domicile.

Des recherches furent faites dans les environs immédiats de sa demeure, car il était impossible que le vieillard ait pu s'éloigner.

Elles ne tardèrent pas à aboutir. M. Boulanger était tombé dans un fossé étroit, derrière son habitation et une congestion avait déterminé la mort.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

UNION CYCLISTE MOUSCRONNOISE. — Les membres de l'Union cycliste Mouscronnoise peuvent retirer la carte de libre entrée en France avec un vélo, au siège de la société rue du Mont-à-Leux, 58, à Mouscron.

COURTRAI

THEATRE COMMUNAL. — Il sera donné prochainement au théâtre communal, la pièce « Michel Strogoff ».

RECKEM

SECRETAIRE COMMUNAL. — M. Menleman Joseph, secrétaire communal, démissionnaire, sera sur sa demande, réintégré dans ses fonctions.

DELIVRANCE DE PLAQUES DE VELO. — Les mardi 8 et vendredi 11 janvier, de 9 heures à 17 heures à la Maison communale M. le receveur des contributions à Lauwe, procédera à la délivrance de plaques de vélo, aux personnes qui en feront la demande lesquelles devront être munies de leur carte d'identité.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI LUNDI

Nouveau Théâtre — Relâche. Demain mardi, gala de Carmen, avec Mlle M.-L. Arné, de l'Opéra National.

Théâtre Provisoire. — A 20 h. 30, le Grand Cirque Goldberg, revue à grand spectacle.

Variétés. — A 15 h. et à 20 h. 30, Montéhus, dans le Coup de Grâce

Alhambra. — A 20 h. 30 : Ta Bouche.

Printania. — A 15 h. et à 20 h. P'tit Père.

Omnia. — A 15 h. 30 et à 20 h. 30, l'Enfant-Roi

Casino. — A 15 h. 30 et à 20 h. 30, le Bouzilleur et son Nègre.

Théâtre de l'Union — A 20 h., les Amours de Marguerite de Bourgogne et le Pirate.

Hall du « Réveil du Nord » — A 18 h. 30, radio-concert.

VARIÉTÉS

MATINÉE à 3 h. 1/2 — SOIRÉE à 8 h. 1/2

MONTÉHUS

dans sa dernière œuvre humanitaire et réaliste

LE COUP DE GRACE

Location à partir de 11 heures du matin
Téléphone : 37-06.

R. C. 23.230 R. C. 23.230